

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. L'ÉVÈNEMENT

L'Alpine Snow Bike est une nouvelle discipline officielle UCI de descente en VTT sur neige sur piste de ski réunissant les meilleurs spécialistes de la discipline et les amateurs.

L'Alpine Snow Bike est une série d'événements indépendants nommée « Alpine Snow Bike 1^{er} Trophée de France » inscrit dans le calendrier officiel FFC de la Fédération Française de Cyclisme et de l'UCI Union Cycliste Internationale.

Il ne confère aux participants au titre aucun titre international, national, régional ou départemental, en application des articles L1317-17 et L1311-18 du Code du Sport.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Être licencié dans son année de naissance UCI pour participer et être classé aux épreuves « Alpine Snow Bike 1^{er} Trophée de France ».

Les noms licenciés peuvent participer mais ne seront pas classés UCI et devront contracter une assurance individuelle coût 2€ proposée par la FFC.

Les noms licenciés devront avoir leur certificat médical (version papier) lors de leur de l'attribution des plaques

Une dérogation pour des mineurs sera obligatoire ainsi qu'une décharge parentale qu'il sera obligatoire de remplir et de signer lors de l'attribution des plaques.

Les participants – de 17 ans (entre 15 et 17 ans) peuvent être autorisés à participer aux épreuves mais ne seront pas classés UCI et ils doivent prendre leur licence dans un club de VTT. **Ils ne pourront pas prendre directement leur licence au Fédérations Nationales.**

2.1. INSCRIPTION

L'inscription aux événements se fait sur le site www.alpinesnowbike.com le tarif est de 45€. Afin de garantir la sécurité des événements, le nombre d'inscrits peut être régulé en raison d'un nombre maximum de 100 participants par événement.

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive. Les annulations éventuelles ne peuvent faire l'objet d'un quelconque remboursement sauf en cas d'annulation pour conditions météo.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

2.2. RETRAIT DES PLAQUES VELO

Les plaques vélo seront à retirer sur présentation d'une licence de cyclisme de l'année en cours la veille de l'épreuve à l'office de tourisme ou en tout autre endroit prévu à cet effet, se référer au programme de chacune des épreuves étant sur le site www.alpinesnowbike.com

La plaque vélo devra être visible durant toutes les épreuves (entraînements et course).

La direction de l'organisation sera très stricte sur ces consignes.

Toute personne rétrocédant sa plaque vélo à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'événement.

2.3. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Chaque participant s'engage à disposer de l'équipement minimum suivant au jour de l'épreuve :

- Casque
- Protection dorsale
- Son VTT
- Gants
- Lunettes ou masque
- Genouillères

Fortement conseillé :

- Protection des fesses (clous) par un garde boue ou pofilage
- Coudières

3. CONSIGNES GENERALES

Aucun classement par catégorie d'âge, seulement un classement Hommes / Dames scratch.

IMPORTANT /

L'organisation conseillera la veille un choix de pneumatique selon l'état du manteau neigeux mais le participant fera son propre choix.

- Si la piste est damée la veille l'organisation conseillera des pneumatiques sans clous
- Si la piste est préparée comme pour une coupe de France, d'Europe ou Monde de ski, c'est à dire injectée d'eau ou que le manteau neigeux est en grande partie issue de neige de culture, donc très dur, l'organisation conseillera vivement les pneumatiques avec clous.

Ces clous ne devront pas dépasser 6mn MAXIMUM hors gomme.

Dans les deux cas il n'y aura pas de classement :

- VTT clouté
- VTT non clouté

Il y aura juste un classement scratch homme / femme

NOTA / Il sera aussi possible avec l'accord de l'organisation d'utiliser certains prototypes expérimentaux de pneumatiques faisant office de grip

Déroulement d'une épreuve

L'épreuve se déroulera sur deux journées notamment le matin entre 8h et 14h avec jour 1 entraînements et une manche chronométrée. Jour 2 l'épreuve finale.

Si, pour une raison quelconque, un coureur est amené à quitter le parcours, il doit le réintégrer à l'endroit ou il l'a quitté.

Si le coureur n'arrive pas à réintégrer le parcours à l'endroit ou il l'a quitté le collège des commissaires de courses devra le disqualifier.

Chronométrage ordre de départ des participants

- Jour 1 avec des départs par ordre des dossards ou plaques vélo à intervalles toutes les minutes. Ce chronométrage individuel permettra d'offrir l'ordre de départ du jour 2.
- Jour 2 départ dans l'ordre décroissant du classement de la veille, le dernier du classement de la veille partira en 1^{er}. Le meilleur chrono de la veille partira en dernier. A l'issue de ce dernier chrono, le podium sera établi.

Ce style de chronométrage étant expérimentale car il dépend du nombre de participants et du manteau neigeux, il sera donc ajusté et validé lors des différents briefings avec les participants, les commissaires FFC et UCI et l'organisation.

4. CLASSEMENT ET PRIX

Un classement sera établi à chaque événement et ce classement donne des points UCI dans le classement individuel UCI DHI comme événement de classe 3.

5. SANCTIONS

Les infractions au règlement listées ci-dessous emporteront soit une interdiction de participer à l'événement soit une disqualification du participant sans aucune possibilité d'obtenir un remboursement ou une indemnité pour ce dernier :

- Non-respect du parcours,
- Absence de licences VTT
- Absence du matériel ou d'un élément de matériel nécessaire pour la participation à l'épreuve tel que liste à l'article 2.3,
- Non-respect de l'environnement,
- Non-respect du règlement.

6. MODIFICATIONS

Pour chaque événement, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, de modifier l'horaire de départ, d'arrêter l'événement ou de l'annuler.

7. ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance RC PROFESSIONNEL couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés, de tous les participants à l'événement.

Assurance individuelle accident : La licence de cyclisme de l'année en cours vous couvre en cas d'accident.

La souscription à une assurance Individuelle Accidents est bien évidemment facultative mais très fortement recommandée. Celle-ci interviendra en complément ou à défaut des éventuelles assurances actuelles. Elle peut être effectuée auprès de l'assureur de votre choix.

8. ASSISTANCE MEDICALE

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours de la station de ski. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer tout participant qu'elle jugera inapte à continuer l'événement. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions.

9. DROITS A L'IMAGE

Le participant autorise expressément l'organisation ainsi que ses ayants droit tels que stations d'accueil, partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de l'Alpine Snow Bike 1^{er} Trophée de France ou encore dans le cadre des animations mises en place, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par le droit d'auteur, les dispositions législatives et réglementaires, les décisions judiciaires, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

10. CNIL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion des destinataires suivants. Les destinataires des données sont : l'organisation et les partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

EB MANAGEMENT,
24 rue Jean-Jacques ROUSSEAU
01 100 OYONNAX

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

11. FORCE MAJEURE

L'organisation n'est pas responsable des reports, annulations de *l'Alpine Snow Bike 1^{er} Trophée de France* dus à des cas de force majeure.

Si l'événement devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscriptions ne pourra être effectué et aucune indemnité ne pourra être perçue.

12. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le participant s'engage à respecter l'environnement.